Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PÉNURIE DE PLACES D'HÉBERGEMENT ET ADOPTION D'UN ARRÊTÉ PAR LE CONSEIL D'ETAT

Accueil des personnes relevant du droit de l'asile

Le canton vit actuellement une pénurie de place d'hébergement pour les requérants d'asile que lui attribue la Confédération. Le flux migratoire a en effet recommencé à augmenter en 2001, plaçant la FAREAS (Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile) devant des difficultés de logement. Face à cette situation, le Conseil d'Etat requiert des communes, par voie d'arrêté, la mise à disposition des centres de protection civile nécessaires au logement provisoire des requérants d'asile.

L'arrêté du Conseil d'Etat entre en vigueur le 25 mars. Il demande aux communes d'une part de mettre à disposition leurs bâtiments de protection civile et d'autre part d'accueillir les requérants d'asile sur leur territoire. La répartition des requérants tiendra compte des efforts déjà consentis par les communes. Celles-ci n'auront pas à faire face à des coûts supplémentaires du fait de ces mesures extraordinaires.

Les démarches entreprises auparavant par le canton et la FAREAS auprès de certaines communes ont permis de trouver des solutions de logements à Ropraz et à Lausanne, mais elles se révèlent aujourd'hui insuffisantes.

La pénurie de places d'hébergement s'explique d'une part par l'augmentation du nombre de requérants d'asile et d'autre part par le marché du logement à bas et moyen loyer qui est actuellement totalement saturé. De plus, sur la base d'une projection fédérale qui annonçait une baisse des arrivées des requérants d'asile, la FAREAS a réduit son parc immobilier et locatif pour des raisons financières et budgétaires. A ces difficultés, vient s'ajouter la fermeture des centres de premier accueil d'Yverdon et de Vert Vennes.

Sur le plan national, après un record de demandes d'asile survenu en 1999 (46'068), le nombre de demandes enregistrées en 2000 avait été exceptionnellement bas (17'611). En revanche, en 2001, les demandes d'asile ont à nouveau augmenté pour s'élever à 20'633. Ces chiffres montrent de grandes différences dans les flux migratoires d'une année à l'autre et expliquent la difficulté à gérer le nombre de logements à disposition des requérants.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 27 mars 2002

Eric Toriel, responsable coordination asile, DSAS, tél.: 021/316 50 51

asile